



PREFET DE L'ALLIER

PREFET DE L'ALLIER

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro spécial

Du 21 juillet 2015

Edité le 21 juillet 2015

PREFECTURE

Direction de la Réglementation des Libertés Publiques et des Etrangers
Bureau des élections et de la réglementation générale et des procédures d'intérêt public

Extrait de l'arrêté n°1872-2015 autorisant la crémation au-delà de 6 jours aux Pompes Funèbres Genestier de ST POURCAIN SUR SIOULE (03500) considérant les circonstances exceptionnelles qui font que la crémation du corps de Madame Chantal TELLIER née CUVIER ne peut avoir lieu dans les délais réglementaires.

Préfecture

Direction de la Réglementation des Libertés Publiques et des Etrangers
Bureau des élections et de la réglementation générale et des procédures d'intérêt public

ARRETE

Article 1^{er} : Est autorisée, au-delà de six jours, la crémation au crématorium de VICHY, le 23 juillet 2015 à 16 H 30, de Mme Chantal TELLIER, née le 02 MAI 1953 à Caudebec les Elbeuf (76320) et décédée le 09 juillet 2015 à Saint Pourçain sur Sioule.

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture, le directeur des pompes funèbres Genestier de Saint-Pourçain sur Sioule, le maire de Vichy, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Moulins, le 21 juillet 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur de la Réglementation,
des Libertés Publiques et des Étrangers

Hervé DESGUINS